

République Française  
Département Loiret  
Commune de Sennely

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 29/11/2022  
Et  
Publication ou notification du :  
29/11/2022

L'an 2022, le 25 Novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 18/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/11/2022.

**Présents** : M. de DREUZY Philippe, Maire,  
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, MARTIN Muriel, ORLAND Martine, QUERCY Christine, VILLEY Séverine,  
MM : AGOUTIN Cyril, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

**Excusé ayant donné procuration** : M. BLEUSE Georges à M. de DREUZY Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BOUSSIER Marie-Anne

### 2022-42 – Décision Modificative Budget Commune pour charges de personnel et frais assimilés

Lors du vote du BP2022 Commune, il n'a pas été prévu assez au Chapitre 12 – Charges de personnel et frais assimilés, compte 6413 – Personnel non titulaire et compte 6411 – Personnel titulaire, pour les salaires et charges du mois de décembre.

Il est donc nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

#### Dépenses de Fonctionnement

Compte 022 – Dépenses imprévues - 15 000,00 €

#### Dépenses de Fonctionnement

Compte 6411 – Personnel titulaire + 5 000,00 €

Compte 6413 – Personnel non titulaire + 10 000,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE à l'unanimité** la Décision Modificative ci-dessus pour les charges de personnel et frais assimilés du mois de décembre 2022.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

Le Secrétaire de séance,  
M. BOUQUIN Jean-Jacques



En mairie, le 25/11/2022



Le Maire,  
Philippe de DREUZY

